# Une image contenant texte, capture d’écran Description générée automatiquement Une image contenant Police, texte, blanc, Graphique Description générée automatiquement

# FORMULAIRE DE DEMANDE -

# APPEL A PROJETS « Territoire intelligent /Smart Région » - 2023

***À quoi sert ce formulaire ?***

*Avec ce formulaire, vous pouvez demander un financement pour un projet « Territoire Intelligent » (« Smart Région »). Le formulaire se compose d’une série de questions ouvertes ou fermées et doit être signé au bas du document. N’oubliez pas le budget ni de cocher les divers engagements !*

*Sur la base de ce formulaire, les projets soumis sont comparés et évalués. Si un financement est octroyé, il sera vérifié, à la fin du projet, si le projet a été exécuté de la manière déterminée dans ce formulaire.*

***Qui peut introduire une demande ?***

1. ***Une ville ou une commune wallonne ;***
2. ***Des villes ou communes wallonnes (projet conjoint dans lequel un demandeur principal est identifié et une convention est établie entre co-demandeurs) ;***
3. ***Une province (ou un groupe de provinces)***

*Les demandeurs peuvent introduire des projets seuls ou en synergie, notamment avec une intercommunale de développement économique ou à l’échelle des entités supra-locales (exemples : ADL, Maisons du tourisme, GAL, etc.). S’ils restent les bénéficiaires finaux des financements, les communes et les provinces peuvent confier à un tiers l’introduction et la gestion de leur candidature à cet appel à projets.*

***Cet appel à projets s’adresse aux villes et communes de toutes les tailles, en ce compris les communes situées en zones rurales.*** *N’hésitez pas d’ailleurs à consulter le carnet n°12 du Réseau Wallon de Développement Rural consacré aux Territoires intelligents (disponible sur* [*https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/rwdr\_smart\_web.pdf*](https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/rwdr_smart_web.pdf) *). Le budget plafond imposé aux projets ainsi que des critères favorables aux caractères de ruralité et de petite taille reflètent cette volonté.*

*Dans le cas d’un projet conjoint porté par plusieurs villes ou communes, un demandeur principal devra être clairement identifié. Le projet devra néanmoins être approuvé par l’ensemble des villes et communes associées au projet.*

*Les villes et communes ne pourront remettre qu’un seul projet en tant que porteur/demandeur principal identifié (mais peuvent apparaître plusieurs fois comme co-demandeurs secondaires ou, pour les projets soumis par les provinces, comme bénéficiaires finaux).*

***Pourquoi ? Qu’est-ce qu’un territoire intelligent ?***

*La transition vers une Wallonie intelligente est indispensable afin de relever les défis démographiques, énergétiques, climatiques, numériques, durables... Ces nombreux défis inéluctables nécessitent une réelle transformation du territoire pour une appropriation collective.*

*Il est nécessaire que tous les acteurs de la Wallonie soient parties prenantes de cette transition. A côté des startups et entreprises technologiques qui ont pris le train de l’intelligence territoriale, cette transition s’adresse en premier lieu aux collectivités locales qui doivent en être les acteurs majeurs, mais aussi aux citoyens qui doivent être au cœur de la réflexion. En effet, le territoire intelligent doit faciliter et améliorer le quotidien des citoyens (que ce soit en matière de mobilité, de gestion énergétique et environnementale, de relance du commerce local ou de l’attractivité touristique locale, de résilience face aux défis et crises…).*

*Le territoire intelligent implique une participation citoyenne accrue pour une adoption en masse de cette transition vers plus d’efficience. Les solutions intelligentes doivent aussi permettre davantage d’interaction avec le citoyen via des moyens technologiques simples, des applicatifs numériques utilisés et utilisables par tous.*

*Le territoire intelligent et connecté concerne l’ensemble des villes et communes wallonnes, qu’elles soient des grandes villes ou des communes rurales. La stratégie Digital Wallonia dans sa vision Smart Région est une approche cohérente de la notion de transformation du territoire à échelle régionale, sur l’ensemble de la Wallonie.* ***Les projets smart - même s’ils répondent à des spécificités locales, sont menés et seront visibles localement - doivent pouvoir être répliqués ou mutualisés à l’échelle de l’ensemble de la Wallonie, au moins partiellement****.*

*Le territoire intelligent, via les services innovants découlant des projets intelligent, mène à une plus-value et un bien-être accru pour ses citoyens au quotidien mais aussi à davantage d’attractivité touristique et économique, de création d’emploi et d’innovation. Pour ce dernier aspect, l’importance accordée aux données au sein de chaque projet est un élément crucial.*

*L’ambition est également de dynamiser l’écosystème wallon, par exemple via des marchés publics innovants, et grâce au levier important que constituent les collectivités locales.*

*Cet appel à projets permettra aussi de développer et répandre des cas de bonnes pratiques. Il créera les conditions pour une mutualisation et une réplication de solutions innovantes testées dans les projets qui seront soutenus.*

*Enfin, par cet appel, la Région souhaite éviter que des projets similaires soient menés et financés en redondance sur le territoire par manque de coordination, de connaissance, de communication… , et éviter une dispersion des efforts (financiers, humains, technologiques) en silos , menant sinon à des solutions ponctuelles, isolées et n’atteignant pas une masse critique d’utilisateurs.* ***Une préparation de la soumission avec le référent Smart Région présent au sein de votre intercommunale de développement économique est conseillé. Cela permet notamment de mutualiser potentiellement des candidatures afin de limiter au maximum la part de cofinancement restante pour chaque soumissionnaire.***

***Quoi ? Quels types de projets peuvent être introduits ?***

*Cet appel s’adresse spécifiquement aux projets avec une composante numérique et/ou technologique, comme l’usage de l’Internet des objets (et des flux de données qui y sont liés), de l’Intelligence artificielle, du data analytics...*

*Cependant, les technologies numériques ne doivent pas être considérées comme une fin en soi mais bien comme une façon d’offrir aux citoyens un service pertinent et de qualité, qui répond aux besoins et aux défis des pouvoirs locaux. Pour cette raison, les projets soumis doivent contenir un volet numérique en lien avec l’évolution sociétale des attentes citoyennes, la transformation des métiers des pouvoirs locaux et la gouvernance de la donnée au sein des pouvoirs locaux et de la Région.*

*Dans cet appel à projets, il est demandé aux pouvoirs locaux de faire preuve d’ambition et d’innovation. Les projets à soumettre ne peuvent être considérés comme un élément ponctuel et isolé du reste de l’action locale. Ils doivent s’inscrire dans une stratégie communale (PST) ou intercommunale ou provinciale : celle de développer un territoire intelligent pour une gestion plus efficiente et plus efficace, au service des citoyens. Les projets retenus contribueront à la transformation territoriale attendue pour la Wallonie et permettront d’insuffler une dynamique nouvelle sur l’ensemble des collectivités locales.*

*Le projet doit concerner :*

* *La réplication, l’amélioration ou l’amplification de projets smart existants sur le territoire à condition que ces projets soient compatibles avec les principes de la Charte[[1]](#footnote-1) Smart Région*

*Ou*

* *Le développement de plateformes ou d’applications numériques basées sur le traitement de données, - y compris si celles-ci reposent sur des technologies particulièrement innovantes en la matière telles que l’intelligence artificielle ou la blockchain -, au service d’acteurs territoriaux*

*Face aux nombreux défis liés à la transformation numérique des communes, quatre thématiques ont été identifiées comme prioritaires pour cet appel à projets :*

* ***Smart economy, notamment via des solutions de smart commerce ou de smart tourisme****: la mesure encourage les projets numériques au service d’une gestion de l’activité économique et de l’attractivité par les territoires.*
* ***Smart Mobilité/Logistique*** *: la mesure encourage les projets numériques au service d’une gestion de la mobilité optimisée par les territoires.*
* ***Smart Énergie/Environnement****: la mesure encourage les projets numériques au service d’une gestion plus efficiente des ressources énergétiques et de l’environnement (gestion énergétique intelligente pour des ressources économisées et un bien-être citoyen, éclairage et mobilier urbain intelligents, infrastructures et mobilier urbain connectés, gestion optimisée des collectes de déchets via capteurs, etc.).*
* ***Résilience et gestion de crises à l’aide de l’analyse de données et de l’usage d’outils numérique*** *: la mesure encourage les projets numériques permettant une agilité et une réactivité en cas de risques d’inondations, de crise énergétique, de crise sanitaire, de lutte contre les incivilités ou l’insécurité, etc.*

*Des exemples de projets recherchés se retrouvent dans la circulaire et sur le site Digital Wallonia. N’hésitez pas à vous adresser également au référent Smart Région au sein de votre intercommunale de développement économique pour toute réplication de projet smart existant.*

***P****armi les autres critères, les caractères suivants seront prépondérants:*

* *innovation (à comprendre dans son sens propre de « nouveauté sur le territoire », c-à-d. dont la solution n’existe pas encore telle quelle sur votre territoire pour correspondre à vos besoins).*
* *interopérabilité avec l’existant,*
* *ouverture des solutions (en opposition aux formats propriétaires)*
* *réplicabilité ou mutualisation facile des projets par d’autres acteurs (supra)locaux.*

*En outre, un volet « data « du projet (génération de données, gouvernance et souveraineté de la donnée, open data, partage de données avec d’autres acteurs publics ou privés, cybersécurité..) doit être identifié au sein de chaque projet soumis et doit être considéré comme l’un des principes fondateurs de l’appel à projets.*

*La liste détaillée tant des critères de recevabilité que des critères de sélection se retrouve dans la circulaire, dans la grille critérielle et sur la plateforme Digital Wallonia.*

***Quand et à qui introduire la demande ?***

*Les demandeurs peuvent soumissionner* ***à partir du 14 juillet 2023 jusqu’au 13 octobre 2023.***

*La demande doit avoir été introduite par voie électronique avant le début du projet et* ***au plus tard le 13 octobre 2023.*** *Envoyez votre demande, le budget du projet, les délibérations de l’organe communal (principal porteur et co-demandeurs éventuels) ou provincial compétent et les annexes éventuelles:*

* ***directement via le formulaire disponible sur le guichet des pouvoirs locaux***
* *ou, en cas de difficultés, renvoyez le tout complété et signé par e-mail à l’adresse de contact suivante :* [*territoireintelligent@digitalwallonia.be*](mailto:territoireintelligent@digitalwallonia.be)

**et** [*prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be*](mailto:prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

*Si la délibération de l’organe décisionnel relative au projet n’a pu être jointe à la candidature sur le guichet des pouvoirs dans le délai précisé ci-dessus, celle-ci doit parvenir* ***signée*** *au plus tard le 31 octobre 2023 soit aux adresses mail mentionnées ci-dessus, soit aux adresses suivantes (ceci est valable aussi pour les éventuelles délibérations de partenaires codemandeurs en cas de projet pluricommunal) :*

*Agence du Numérique (AdN)*

*Appel à projets Territoire Intelligent/Smart Région*

*Avenue Prince de Liège, 133*

*5100 JAMBES*

*Et*

*Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale – Direction de la Prospective et du Développement*

*Appel à projets Territoire Intelligent/Smart Région*

*Avenue du Gouverneur Bovesse, 100*

*5100 JAMBES*

***Où trouver de plus amples informations sur ce second appel à projets « Territoire intelligent / Smart Région » ?***

*Vous trouverez la circulaire et les templates du formulaire et du budget sur le guichet des pouvoirs locaux ainsi que sur le site* [*https://www.digitalwallonia.be/territoireintelligent*](https://www.digitalwallonia.be/territoireintelligent) *. Sur ce site, une série de liens vers des outils méthodologiques vous sont proposés afin de vous aider à remplir votre soumission, notamment des guides et publications des référents Smart Région que sont le Smart City Institute[[2]](#footnote-2) et Futurocité.*

*Pour toute question, l’Agence du Numérique se tient à votre disposition. Le contact y est Mme Isabelle Rawart (0475/95.00.25 ou* [*isabelle.rawart@adn.be)*](mailto:isabelle.rawart@adn.be))*.*

*Nous vous recommandons également de vous adresser au référent Smart Région présent au sein de votre intercommunale de développement économique, afin de préparer au mieux votre soumission.*

*Les projets retenus devront impérativement être initiés dans les 4 mois suivant la notification officielle d’octroi du subside et être mis en œuvre avant le 20 décembre 2024, date à laquelle les pièces justificatives à hauteur du subside devront être parvenues au SPW-IAS.*

***Lexique***

*Afin de pouvoir aisément répondre aux questions, nous vous précisons la signification des termes suivants, repris dans ce document :*

* ***« Demandeurs »****: il s’agit des villes, communes ou provinces qui sont les preneurs d’initiative et donc soumissionnaires, c’est-à-dire les entités qui sont candidates au dépôt du projet via ce formulaire et seront bénéficiaires du projet.*
* ***« Demandeur principal et codemandeurs »****: Dans le cas où plusieurs communes s’associent au dépôt du projet (projet pluricommunal), le terme « demandeur principal » s’adresse à la commune qui est le porteur du projet et qui recevra le financement à redistribuer entre les communes associées Le terme « codemandeurs » s’adressera alors aux autres communes partenaires du projet. Le demandeur principal et les codemandeurs doivent approuver une convention afin de formaliser leur partenariat (répartition du financement, redistribution éventuelle du subside régional, …) . Dans tous les cas, le projet devra être approuvé par les organes compétents de chaque entité.*
* ***« Parties prenantes » :*** *acteurs publics ou privés qui soutiennent le projet ou qui peuvent contribuer à la concrétisation du projet, en mise à disposition d’expertise ou d’apports en nature/bénévolat/cofinancement, dans le respect de la législation sur les marchés publics (un partie prenante privée ne pouvant bien sûr alors être prestataire). Il peut s’agir notamment d’accompagnateurs à la maîtrise d’ouvrage du projet, d’un acteur local (GAL, agence de développement local, régie communale autonome, office du tourisme, association citoyenne, …), d’un facilitateur local ….*

**Afin que le projet puisse être retenu, il importe de répondre à l’ensemble des questions et sous-questions ci-dessous**

## 1. Informations générales

### 1.1TITRE DU PROJET

**Titre donné au projet :**

### 1.2 RÉSUMÉ DU PROJET

*Rédigez un résumé non confidentiel (max. 1 à 2 pages) du projet, qui pourra être diffusé auprès d’un large public en cas de décision de financement favorable. Le résumé doit reprendre les demandeurs et principaux partenaires, les objectifs visés par le projet à partir du besoin pour le citoyen (constat/problème de départ et résultat/solution attendus), en quoi consiste la réalisation du projet, ainsi que son interopérabilité à l’existant et sa réplicabilité pour d’autres territoires et l’impact du projet pour la Wallonie (en termes de gouvernance/souveraineté de la donnée, de durabilité, d’efficience, de meilleur service au citoyen...).*

**Résumé du projet** *(obligatoire)***:**

### 1.3. THÉMATIQUE SMART PRIORITAIRE DU PROJET

*Choisir une seule catégorie, obligatoire (si le projet touche à plusieurs thématiques, opter pour la plus relevante ou prépondérante, qui a servi de déclencheur au projet)*

**□ Smart Commerce et Smart Tourisme**

**□ Smart Énergie et Smart Environnement**

**□ Smart Mobilité et Smart Logistique**

**□ Résilience et Gestion de crise**

### 1.4 CATEGORISATION DU PROJET

**□ Réplication, amélioration ou amplification d’un projet smart existant sur le territoire** (à condition que ce projet soit compatible avec les principes de la Charte*[[3]](#footnote-3)*  Smart Région)

Indiquez dans ce cas de quel projet il s’agit et quelles sont les communes qui l’ont déjà mis en œuvre à votre connaissance (vous ou une ou plusieurs autres acteurs (supra)locaux):

**OU**

**□ Développement de solutions, plateformes ou applications basées sur le traitement de données,** - y compris si celles-ci reposent sur des technologies particulièrement innovantes en la matière telles que l’intelligence artificielle ou la blockchain-**, au service d’acteurs territoriaux**

### 1.5 DEMANDEUR(S)

*Les demandeurs sont donc les preneurs d’initiative du projet (voir lexique plus haut). Mentionnez le demandeur principal comme premier demandeur avant de citer les éventuels autres demandeurs. La subvention régionale sera versée sur le compte du demandeur principal, qui organise les délégations et accords contractuels éventuels avec d’autres soumissionnaires et partenaires.*

**Nom du demandeur principal** *(champs tous obligatoires!)***:**

Statut juridique (commune ou province de) :

Adresse :

Numéro du compte bancaire de la commune ou de la province sur lequel le subside éventuel sera versé (RIB à annexer) :

Nom du porteur de projet au sein des services du demandeur principal et coordonnées (téléphone ainsi que mail !):

**Noms des communes/provinces codemandeurs éventuels** *(optionnel)* **:**

Statut juridique :

Ne pas oublier de joindre au dossier les accords/délibérations des organes compétents des villes et communes associées au projet en cas de projet pluricommunal.

### 1.6 PERSONNE DE CONTACT EN CHARGE EN INTERNE DU PROJET

*Champs obligatoires*

**Nom :**

**Fonction :**

**E-mail:**

**Numéro de téléphone :**

### 1.7 PRINCIPALE(S) PARTIE(S) PRENANTE(S)

*Uniquement à compléter si applicable. Voir définition dans le lexique ci-dessus. Mentionnez en particulier si l’un ou l’autre acteur local participe au projet (GAL, agence de développement local, régie communale autonome, office du tourisme, association citoyenne, etc.).*

*Attention : Une partie prenante engagée dans le projet n’est pas demandeur ou codemandeur mais il peut s’agir d’un partenaire, public ou privé, qui accompagne le(s) demandeur(s) par son savoir-faire ou une mise à disposition de ressources (en nature/bénévolement/en cofinancement, par exemple. Il est éventuellement rémunéré par le(s) demandeur(s) ou au contraire peut participer au cofinancement*.

*Attention, pour rappel, dans le respect des marchés publics, un partie prenante privée mentionnée, qui participerait au cofinancement du projet lauréat, ne pourra pas figurer parmi les prestataires.*

Décrivez brièvement les **activités des parties prenantes et leur implication dans le projet** *(optionnel):*

Indiquez *(optionnel)* si, parmi vos partenaire(s), figurent une ou plusieurs **entreprises (accompagnant donc la commune ou la province au stade du montage du projet - ceci dans le respect naturellement des marchés publics)**. Dans l’affirmative, merci d’indiquer leur nom et la nature du partenariat.

### 1.8 DATE DE DÉBUT et DURÉE

*Le projet devra être effectivement lancé (par exemple l’approbation du mode de passation du marché public) au plus tard dans les quatre mois qui suivent la notification de l’arrêté ministériel de subvention. La durée de réalisation du projet et d’établissement des pièces justificatives ne pourra excéder le 20 décembre 2024.*

**Date de début prévue pour le lancement de la procédure de marché:**

**Durée estimée pour la mise en œuvre du projet (en mois) :**

**Veuillez indiquer dans quelle mesure le projet participe au développement d’une stratégie au sein de l’entité (pour les villes et communes : en cohérence avec le Programme Stratégique Transversal). Cette stratégie peut, le cas échéant, s’articuler en différentes thématiques (le numérique, l’énergie, la mobilité, l’attractivité touristique, la redynamisation du commerce local etc).**

**Indiquez également si le projet est tributaire d’autre(s) projet(s) conjoint(s) et les dates de mise en œuvre de ces derniers:**

## 2. Description du projet

### 2.1 SITUATION DE DEPART ET OBJECTIF DU PROJET

**Situation de départ :**

Situez le plus clairement possible ce qui a déclenché ce projet (problème, besoins, occasions, idées innovantes...). Esquissez succinctement l’historique préalable ou la manière dont le projet est né ou a été inspiré.

**Objectif du projet:**

Décrivez en une ligne ou deux l’intérêt et les motivations à entreprendre ce projet ? Identifiez les **défis** (stratégiques, opérationnels, technologiques) concrets que vous souhaitez atteindre.

### 2.2 EXAMEN ET CARACTERE INNOVANT DE LA SOLUTION - **A NE COMPLETER QUE SI IL NE S’AGIT PAS D’UNE REPLICATION D’UNE SOLUTION SMART EXISTANTE**

**Décrivez l’amélioration ou l’innovation éventuelle proposée selon vous dans ce projet. Quelle(s) solution(s) technologique(s) seront développées ? Détaillez la solution finale espérée.**

**Quelle(s) technologie(s) numérique(s) innovante(s) permettront au projet d’être mis en œuvre ?**

**La solution envisagée a-t-elle encore besoin d’être testée sur le terrain pour être validée ?** Expliquez

**A votre connaissance, la solution proposée dans le projet existe-t-elle déjà** sur le territoire wallon/belge/international ?

**Quels sont selon vous les principaux risques identifiés pour la mise en œuvre de ce projet ?**

### 2.3 CARACTERE REPLICABLE DU PROJET ET INTEROPERABILITE DE LA SOLUTION

**Comment le projet s’intégrera-t-il dans le système informatique/technologique existant de votre territoire ? La solution proposée est-elle interopérable avec d’autres solutions existantes ou à venir présentes sur votre territoire ? Précisez par exemple si elle utilisera des standards ouverts.**

**Votre projet prévoit-il une intégration avec d’autres solutions/plateformes/logiciels/applications partielles existantes ? Si oui, préciser lesquelles.**

**Les délivrables utiles à une réplicabilité seront documentés pour une diffusion sur l’ensemble du territoire wallon.** Ils devront être transmis au comité de pilotage avec le rapport d’activités complet avant la tenue de la réunion d’accompagnement finale du projet.

### 2.4 PERENNITE DU PROJET

**Comment avez-vous prévu d’assurer la pérennité du projet ? Comment envisagez-vous la gestion et le financement à long terme de la solution, voire du déploiement de la solution sur tout votre territoire ?**

**Avez-vous prévu les coûts d’exploitation et de maintenance au-delà de 2024 ? Expliquez.**

A noter que ces coûts ne sont pas éligibles au financement régional et doivent donc être prévus par les demandeurs.

**Avez-vous l’intention de continuer à développer ou améliorer votre projet au-delà de ce qui est prévu dans le cadre de l’appel à projets ?**

### 2.5 INFORMATIONS D’IMPACT

**Décrivez et quantifiez le principal impact sociétal prévu ou potentiel pour votre territoire. Quel est la plus-value attendue pour votre territoire, ses acteurs et ses citoyens ?** Utilisez notamment des indicateurs quantifiables comme le nombre de citoyens ou résidents impactés positivement par votre projet. Pour cette question, nous vous conseillez de lire les publications et de participer aux ateliers de monitoring du référent Smart City Institute [[4]](#footnote-4)pour vous accompagner.

**Le projet vise-t-il une amélioration de l’efficacité des services communaux du(des) demandeur(s) telle qu’une meilleure gestion de flux sur le territoire ?** Expliquez et détaillez si possible les indicateurs de suivi/return du projet en la matière (quantification possible de l’impact sur les services communaux).

**Le projet implique-t-il une transversalité entre matières communales? Contribue-t-il à briser des silos administratifs ? Comment le projet s’intègre-t-il dans l’ensemble de solutions déjà existantes sur le territoire communal ? Quelle plus-value apporte-t-il ?** Expliquez.

### 2.6 GOUVERNANCE DE LA DONNEE – OPEN DATA – PARTAGE DE DONNEES

*Pour ces questions relatives à la gouvernance de la donnée, nous vous conseillons de lire les publications et à participer aux actions et ateliers du programme Ouvrir ma ville de notre référent data Smart Région qu’est FuturoCité[[5]](#footnote-5).*

**Le projet utilise-t-il des données (supra)communales existantes et/ou des données récoltées à cette occasion sur le territoire du(des) demandeur(s) ?** Précisez si possible les données en question ainsi que les départements administratifs communaux concernés.

**Le projet soumis génèrera-t-il des données récoltées sur le territoire du(des) demandeur(s) ?** Précisez si possible

**En cas de données générées par le projet, certaines données (publiques ou au besoin anonymisées) pourront-elles être ouvertes et donc mises à disposition potentiellement d’autres communes ou d’autres acteurs (supra)locaux et régionaux ?** **Pourront-elles remonter sur une plateforme open data supralocale ou régionale ?**

**Le projet prévoit-il un partage/croisement de vos données (données fermées) avec celles d’autres acteurs publics ou privés ?**

**Le projet prévoit-il le développement ou l’usage d’une plateforme d’analyse de données et de gestion de flux ou services communaux à partir des données générées par le projet ?** **S’agit-il d’une plateforme de reporting ou de prospective territoriale mutualisable avec d’autres communes ?** Détaillez

SI OUI : **S’agit-t-il d’une plateforme de gestion en temps réel ?** Expliquez

**Le projet prévoit-il une visualisation des données ouvertes (plateforme « dashboard ») et/ou leur intégration dans des plateformes permettant de sensibiliser à l’ouverture de la donnée et à leur valorisation potentielle ?** Expliquez quels indicateurs territoriaux seraient ainsi visualisables.

### 2.7 DURABILITE DU PROJET

**Si applicable, expliquez comment le projet intègre l’impact environnemental et, tant que faire se peut, les objectifs durables de développement territorial.** Si possible, identifiez ces ODD et expliciter l’impact attendu. Indiquez aussi si le projet intègre la sobriété numérique et comment. Cela peut se faire via le choix du matériel et des technologies, via la construction durable/circulaire du projet, via l’engagement d’un ajout de clauses environnementales dans les procédures de marchés publics (cahiers des charges), via la description de l’optimisation des processus grâce au projet, via la signature de la Charte pour des achats publics responsables, via l’engagement de respecter la Charte du Numérique Responsable de l’ISIT, etc.

### 2.8 INTERACTION ET COMMUNICATION VERS LES UTILISATEURS POUR MASSIFICATION DU PROJET

**Si applicable, expliquez de quelle manière le CITOYEN est impliqué dans le projet.**

**Si applicable, expliquez quel type d’application est envisagée pour permettre l’interaction avec les usagers/citoyens ?**

**Quelle communication vers le citoyen est envisagée pour garantir l’atteinte d’une masse d’utilisateurs suffisante ?** Décrire les moyens consacrés, média envisagés, organes relais.

### 2.9 PROGRAMME DE TRAVAIL - RETROPLANNING

**Décrivez le programme de travail** **et quelles sont les étapes identifiées pour atteindre les objectifs ?** Décrivez les jalons éventuels dans un **retroplanning** (en particulier en cas de phasage)*.*

## 3. Budget du projet

*Un* ***template*** *pour le budget du projet est mis à disposition. Complétez ce template et ajoutez-le comme* ***annexe****.*

*Les seuls coûts éligibles sont ceux qui :*

* *sont directement liés au projet concerné, c'est-à-dire directement générés par le projet et indispensables à sa mise en œuvre ;*
* *sont générés pendant la durée du projet (c'est-à-dire, facturés au plus tôt à partir du 14 juillet 2023 jusqu’au 20 décembre 2024) ;*
* *sont identifiables et contrôlables, et sont attestés par des pièces justificatives.*

*Les dépenses éligibles du projet sont les rubriques suivantes:*

* *Frais de développement ou acquisition de logiciels, plateformes de gestion et/ou applications mobiles directement liés et nécessaires à la mise en place de la solution (les frais d’exploitation et de maintenance au-delà du délai de mise en œuvre du projet ne sont pas éligibles) ;*
* *Achats d’infrastructures et matériels directement liés et strictement nécessaires à la mise en place de la solution logicielle smart ;*
* *Coûts de personnel en sous-traitance externe nécessaires à l’implantation/installation de la solution smart et à son intégration à l’existant ;*
* *Coûts de personnel interne éventuels strictement nécessaires au développement de la solution logicielle, notamment pour ce qui concerne l’alimentation des données impliquées dans sa mise en œuvre ;*
* *Frais de communication liés au projet pour une adhésion citoyenne et une massification du projet (limités à 10% maximum du montant de la subvention).*

*Les frais d’exploitation récurrents (coûts de maintenance etc.), au-delà de la période de mise en œuvre du projet ne sont pas finançables par la Région et seront assumés par le(s) demandeur(s). Ils devront donc être envisagés par le(s) demandeur(s) en marge de cette soumission.*

*Les coûts d’accompagnement à la mise en œuvre et au suivi de projet, qu’ils soient internes ou externes, sont quant à eux couverts via le montant additionnel systématiquement accordé aux lauréats. Les deux volets de la subvention (cofinancement du projet et consultance d’accompagnement de projet) seront à justifier de manière distincte par les bénéficiaires.*

***Attention****: seuls seront finançables les coûts liés au projet smart, c’est-à-dire, principalement, au développement, à la mise en œuvre et au test de la solution innovante envisagée. Concernant les infrastructures et matériels techniques, seuls seront pris en compte les infrastructures nécessaires au test et à la mise en œuvre de la solution smart sur le territoire du(des) demandeur(s).*

*Les différents coûts de développement doivent être clairement identifiés dans le budget si possible (tarif horaire et nombre d’heures de développement, quantité de matériel et tarif unitaire, coût d’acquisition de la solution…).*

***Il s’agit ici d’estimations de coûts qui vous sont demandées. Pour ce faire, vous devez vous renseigner auprès de prestataires potentiels qui pourraient répondre à vos procédures de marché public.*** *Nous vous invitons à consulter l’AdN et la plateforme* [*www.digitalwallonia.be*](http://www.digitalwallonia.be)*, pour identifier les éventuels prestataires, à participer aux ateliers des différents référents Smart Région, et à vous adresser au référent Smart Région au sein de votre intercommunale de développement économique.*

*Le montant du subside octroyé par la Région pour la concrétisation d’un projet lauréat correspondra à 70% du coût admissible du projet, avec un subside maximum fixé à 200.000 € (subside plafond). Les villes et communes lauréates n'auront ainsi à supporter, seules ou avec leurs partenaires éventuels, qu’un coût de cofinancement de leurs projets lauréats de 30% du montant pour le projet indiqué (budget estimé dans le formulaire de soumission).*

*Outre ce cofinancement du projet, la contribution de la Région wallonne est complétée par un montant additionnel égal 10% du montant budgété du projet, destiné à permettre un accompagnement à la mise œuvre des projets lauréats. Ce montant additionnel ne pourra dépasser 25.000 € par projet.*

*Les deux volets de la subvention (cofinancement et accompagnement) seront à justifier de manière distincte par les bénéficiaires. La subvention régionale atteindra donc un total de 80% des dépenses éligibles.*

*A noter que le Gouvernement wallon, sur proposition du jury, se réserve le droit de réajuster le montant finançable d’un projet si le budget annexé ne rencontre pas les prescriptions ci-indiquées.*

*A la date de notification de l’arrêté de subvention aux lauréats, une première tranche de 80% de la subvention sera liquidée et les lauréats auront alors 4 mois pour lancer le marché public lié au projet. Celui-ci devra avoir été mis en œuvre avant le 20 décembre 2024 (date limite figurant sur les pièces justificatives qui seront transmises pour pouvoir disposer du solde du subside).*

*Le solde (20%) sera liquidé à la fin du projet et sur base :*

*- des pièces comptables et déclarations de créances rentrées par le lauréat justifiant a minimum le montant total du subside, accompagné d’un tableau récapitulatif des dépenses signé ;*

*- de l’approbation par le comité de pilotage du rapport d’activités de la mise en œuvre du projet et de l’ensemble des pièces justificatives.*

## 4. Engagement

***Veuillez cocher les éléments suivants pour engagement ! Attention, si certains éléments ne sont pas cochés, le projet ne sera pas éligible au financement régional ! LE REMPLISSAGE DE CHAQUE CASE EST OBLIGATOIRE AVANT DE POUVOIR CLOTURER CETTE CANDIDATURE !***

□ **Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s’engagent à respecter les principes d’interopérabilité, d’ouverture et de réplicabilité qui sous-tendent la Charte Smart Région.**

**□ Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s'engagent à ce que les PME puissent figurer parmi les prestataires.**

**□ Les demandeurs s'engagent à ce que, dans leurs procédures de marché (cahiers des charges) et de sélection pour la réalisation du projet, il soit clairement prévu des clauses:**

* **indiquant que le(s) prestataire(s) retenu(s) devront adhérer aux principes de la Charte Smart Région, en particulier quant à la réplicabilité, à l’ouverture et à l'interopérabilité de la solution ;**
* **demandant la documentation des éléments réplicables tels que les API ;**
* **garantissant gestion et souveraineté et ouverture de la donnée publique générée.**

□ **Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s’engagent à ce que le projet participe à une stratégie communale (Programme stratégique transversal) ou intercommunale ou provinciale.**

□ **Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s’engagent, au moins pour l’exercice 2023 (et pour l’exercice 2024 dans le cas où un accord serait conclu entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications), à renoncer à lever toute taxe directe ou indirecte sur les mâts, pylônes ou antennes et, en cas d’existence d’un tel règlement-taxe, soit à le retirer/annuler s’il est annuel, soit à l’amender s’il est pluriannuel, et dans ces deux cas, mettre à zéro le montant inscrit au budget*.***

## 5. Signature

***Enfin, signez la déclaration ci-dessous.***

**Je déclare avoir complété ce formulaire de demande, le budget du projet et l’accord des éventuels codemandeurs, totalement, véridiquement et correctement.**

**Je m’engage à respecter les conditions de l’arrêté et à fournir à l’Agence du Numérique et à l’administration du SPW-IAS toutes les informations nécessaires concernant cette demande. Il sera communiqué à l’Agence du Numérique toute modification importante du projet, tant au niveau du contenu que sur le plan technico-administratif et financier aux adresses mails** [**territoireintelligent@digitalwallonia.be**](mailto:territoireintelligent@digitalwallonia.be) **et** [**prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be**](mailto:prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be) **.**

**Je déclare que tant le demandeur principal que les codemandeurs sont prêts à participer activement au partage et à la publication des bonnes pratiques, indicateurs (KPI, ROI) et éléments du projet via l’AdN et sur la plateforme DigitalWallonia, afin de permettre un essaimage et une réplicabilité sur l’ensemble du territoire des différents projets.**

**Je m’engage à ce que tout communication effectuée autour du projet mentionne le logo « avec le soutien de la Wallonie » téléchargeable sur** [**http://chartegraphique.wallonie.be/?q=logos/avec-le-soutien**](http://chartegraphique.wallonie.be/?q=logos/avec-le-soutien) **ainsi que le logo Digital Wallonia @SmartRegion.**

Date :

Nom du représentant signataire pour le soumissionnaire principal :

Fonction :

Signature :

1. <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/charte-smartregion> [↑](#footnote-ref-1)
2. Le SPMM ( Smart Project Management Model) via <https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_5850471/fr/smart-city-un-nouvel-outil-pour-une-gestion-de-vos-projets-intelligents-et-durables> et le guide pratique du chef de projet smart sur

   <https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_5666250/fr/strategie-smart-city-le-guide-pratique-pour-votre-commune> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/charte-smartregion> . **Il peut notamment, mais sans exclusive, s’agir de projets lauréats au premier appel à projets Smart Région ou de projets smart lauréats à l’appel à projets TOP 2. En cas de réplication, il est fortement conseillé de consulter, au préalable à la soumission, l’AdN et le référent Smart Région de votre intercommunale de développement économique.**  [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_6202572/fr/monitoring-de-vos-demarches-smart-city-que-mesurer-et-pourquoi>

   <https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_7110255/fr/monitorer-et-evaluer-vos-projets-smart-city-le-guide-pratique-qu-il-vous-faut> [↑](#footnote-ref-4)
5. <http://www.futurocite.be/seminaire-smart-governance-compte-rendu-et-presentations/> et

   <http://www.futurocite.be/activites/ateliers-gouvernance-de-la-donnee/> et

   <https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_4316765/fr/nos-territoires-face-aux-donnees-et-a-leur-gouvernance> [↑](#footnote-ref-5)